

La durée maximale de location pour une location de tourisme

Écrit par location-vacances

Mardi, 24 Août 2010 10:39 - Mis à jour Samedi, 25 Juin 2011 14:34

Un meublé de tourisme devra être loué à la journée, à la semaine ou au mois pour une durée **n'excédant pas douze semaines consécutives à un même locataire** (circulaire du 5 octobre 1993).